

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2024.12.11_38.R11

ARRETE
reconnaisant le caractère de calamité
agricole aux dommages subis par
les agriculteurs de l'Isère

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

VU les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

VU les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 11 décembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les biens et les zones ci-après définis les dommages dus aux excès de pluie longue durée du 1^{er} mars au 30 juin 2024.

Biens sinistrés :

Pertes de fonds sur ruches.

Zone sinistrée : Communes de Agnin, Allemond, Ambel, Anjou, Anthon, Artas, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Auris, Avignonet, Beaufin, Beaufort, Beaurepaire, Beauvoir-de-Marc, Bellegarde-Poussieu, Besse, Bonnefamille, Bossieu, Bougé-Chambalud, Chalon, Chamagnieu, Champ-sur-Drac, Chanas, Chantepérier, Charantonay, Charvieu-Chavagneux, Chasse-sur-Rhône, Château-Bernard, Châtel-en-Trièves, Châtonnay, Chavanoz, Cheyssieu, Chézeneuve, Chichilianne, Cholonge, Chonas-l'Amballan, Choezeau, Chuzelles, Clavans-en-Haut-Oisans, Cielles, Clonas-sur-Varèze, Cognet, Cornillon-en-Trièves, Corps, Cour-et-Buis, Crachier, Crémieu, Culin, Diémoz, Dizimieu, Domarin, Entraigues, Estrablin, Eyzin-Pinet, Faramans, Four, Frontonas, Grenay, Gresse-en-Vercors, Heyrieux, Huez, Janneyrias, Jarcieu, Jardin, L'Isle-d'Abeau, La Chapelle-de-Surieu, La Garde, La Morte, La Motte-d'Aveillans, La Motte-Saint-Martin, La Mure, La Salette-Fallavaux, La Salle-en-Beaumont, La Valette, La Verpillière, Laffrey, Lalley, Laval-en-Belledonne, Lavaldens, Lavars, Le Bourg-d'Oisans, Le Freney-d'Oisans, Le Gua, Le Haut-Bréda, Le Péage-de-Roussillon, Le Percy, Lentiol, Les Adrets, Les Côtes-d'Arey, Les Côtes-de-Corps, Les Deux Alpes, Les Roches-de-Condrieu, Leyrieu, Lieudieu, Livet-et-Gavet, Luzinay, Marcieu, Marciolles, Marcollin, Maubec, Mayres-Savel, Mens, Meyrieu-les-Étangs, Meyssiez, Miribel-Lanchâtre, Mizoën, Moidieu-Détourbe, Moissieu-sur-Dolon, Monestier-d'Ambel, Monestier-de-Clermont, Monestier-du-Percy, Monstereux-Milieu, Monteynard, Montseveroux, Moras, Nantes-en-Ratier, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Notre-Dame-de-Vaulx, Oris-en-Rattier, Ornacieux-Balbins, Ormon, Oulles, Oytier-Saint-Oblas, Oz, Pact, Pajay, Panossas, Pellafol, Penol, Pierre-Châtel, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Ponsonnas, Pont-de-Chérucy, Pont-Évêque, Porte-des-Bonnevaux, Prébois, Primarette, Prunières, Quet-en-Beaumont, Revel-Tourdan, Reventin-Vaugris, Roche, Roissard, Roussillon, Royas, Sablons,

Saint-Agnin-sur-Bion, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Andéol, Saint-Arey, Saint-Barthélemy, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Baudille-et-Pipet, Saint-Christophe-en-Oisans, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Guillaume, Saint-Honoré, Saint-Jean-d'Hérans, Saint-Jean-de-Bournay, Saint-Jean-de-Vaulx, Saint-Julien-de-l'Herm, Saint-Just-Chaleyssin, Saint-Laurent-en-Beaumont, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Saint-Martin-de-Clelles, Saint-Martin-de-la-Cluze, Saint-Maurice-en-Trièves, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Michel-en-Beaumont, Saint-Michel-les-Portes, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Paul-lès-Monestier, Saint-Pierre-de-Méaroz, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Prim, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Romain-de-Jalionas, Saint-Romain-de-Surieu, Saint-Sorlin-de-Vienne, Saint-Théoffrey, Sainte-Agnès, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Sainte-Luce, Salaise-sur-Sanne, Satolas-et-Bonce, Savas-Mépin, Séchilienne, Septème, Serpaize, Seyssuel, Siévoz, Sinard, Sonnay, Sousville, Susville, Theys, Thodure, Tignieu-Jamezieu, Treffort, Tréminis, Valbonnais, Valencin, Valjouffrey, Varces-Allières-et-Risset, Vaujany, Vaulx-Milieu, Vernas, Vernioz, Veyssilieu, Vienne, Vif, Villard-Notre-Dame, Villard-Reculas, Villard-Reymond, Villard-Saint-Christophe, Ville-sous-Anjou, Villefontaine, Villemoirieu, Villeneuve-de-Marc, Villette-d'Anthon, Villette-de-Vienne, Vizille.

ARTICLE 2 : Le Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 DEC. 2024

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Pour le ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation
Le sous-directeur Compétitivité

Sébastien BOUVATIER